



Cherche aide concernant maladie nosocomiale

Par **brugel**, le **18/02/2011** à **14:43**

Bonjour,

je souhaite avoir des renseignements, concernant les droits et recours pour une personne dans ma situation, à savoir : qu'à l'âge de quelques mois j'ai contracté un staphylocoque doré, suite à une hospitalisation en 1970 ; ce dernier c'est localisé au niveau de ma clavicule et de mon humérus droit (et m'a laissé une différence de 18 centimètres entre les 2 bras, que j'ai essayé de rattrapper à la fin de ma croissance par une élongation) ; étant droitier, avec l'âge il m'a fallu demandé auprès de la cotorep, une reconnaissance de travailleur handicapé, puisque je ne pouvais plus assumer mon travail de secrétaire. J'ai donc contacté le nouvel Hopital de Montélimar (l'ancien étant fermé depuis de nombreuses années), afin d'obtenir mon dossier médicale, et l'on m'a répondu que ce dernier ayant pris l'humidité, au cours du déménagement entre l'ancien et le nouvel hopital, ils l'ont donc jeté. Aussi, actuellement je me retrouve à 40 ans vivant chez mes parents, car je ne peux subvenir à mes besoins (n'ayant que 450,00 Euros d'allocation par mois, de solidarité spécifique versée par Pole Emploi), on me propose une éventuelle formation afin de me réorienter professionnellement, mais comme précisé ci-dessus, j'ai de plus en plus de difficultés à me servir de mon bras, mais surtout je ne sais pas quelle démarche entreprendre pour que je puisse bénéficier d'une expertise médicale, qui puisse me confirmer ce que mon bras peut accomplir à long terme ; j'ai de nombreuses douleurs qui se propagent au niveau de la nuque et du dos (scoliose due au fait que plus de cartilage épaule droite rongé par virus), et avec le temps celà empire. Je me vois donc contrainte d'aller très souvent chez mon médecin, il me faudrait prendre des séances de Kiné, je n'ai malheureusement pas les moyens d'avancer les frais, comme je paie une mutuelle de 30,00 E/mois, puisque vivant chez mes parents, et que ceux-ci sont propriétaires, je n'ai pas droit à la C.M.U. (réponse des assistantes sociales), un comble car si j'avais une preuve de cette maladie nosocomiales, je devrais être prise à 100 pour cent. Bref je cherche des réponses à mes questions car je crois que j'ai tout essayer administrativement, et

vraiment je ne sais plus quoi faire ? merci de bien vouloir me répondre, car vraiment ma situation n'est pas logique, je ne trouve pas très normale que ce soit à mes parents de m'assumer à 40 ans, tout ça parceque je ne peux pas trouver d'emploi adapté à mon handicap ?